

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3072

présenté par
Mme Besse**ARTICLE 9**

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction contraint la personne à décider d'une date en méconnaissant la fluctuation de la volonté. Fluctuation de la volonté qui explique que 35 % des patients ne retirent pas le produit létal en pharmacie en Oregon.

Cet amendement vise à assurer un espace pour que le patient puisse revenir sur sa décision.

Cet amendement a été construit avec la SFAP.